

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Soziale Gruppen</b>
Schlagworte	<b>Keine Einschränkung</b>
Akteure	<b>China, Deutschland</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Benteli, Marianne  
Bernath, Magdalena  
Guignard, Sophie  
Mosimann, Andrea

## Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Bernath, Magdalena; Guignard, Sophie; Mosimann, Andrea 2024.  
*Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Soziale Gruppen, China, Deutschland, 1993 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Sozialpolitik</b>	1
Soziale Gruppen	1
Migrationspolitik	1
Asylpolitik	1
Familienpolitik	2
Frauen und Gleichstellungspolitik	2
Kinder- und Jugendpolitik	3

# Abkürzungsverzeichnis

<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EDI</b>	Eidgenössisches Departement des Inneren

---

<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>UE</b>	Union européenne
<b>DFI</b>	Département fédéral de l'intérieur

# Allgemeine Chronik

## Sozialpolitik

### Soziale Gruppen

#### Migrationspolitik

##### MOTION

DATUM: 13.06.2005  
MAGDALENA BERNATH

Der Nationalrat lehnte eine Motion Freysinger (svp, VS) ab, welche die Abschaffung der **Visumspflicht** für Taiwan-Chinesen verlangt hatte, überwies aber gegen den Willen des Bundesrates eine Motion Darbellay (cvp, VS; Mo. 04.3047) zur erleichterten Einreise für chinesische Touristen mit einem Schengen-Visum. Im Ständerat obsiegten Sicherheitsüberlegungen gegenüber den Interessen des Tourismusgewerbes: Schengen-Visa würden oft gefälscht, ganze Reisegruppen tauchten in der EU unter, die Schweiz habe mit China keine Rückübernahmeabkommen geschlossen und solange sie dem Schengen-Raum nicht angehöre, seien EU-Einreisesperren für die Schweizer Behörden gar nicht erkennbar.<sup>1</sup>

#### Asylpolitik

##### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.12.1993  
MARIANNE BENTELI

Nach der Neuregelung des Asylrechts in **Deutschland** konnte die Schweiz mit der BRD ein **gegenseitiges Rückübernahmeabkommen** unterzeichnen. Wichtigster Bestandteil ist die Verpflichtung beider Staaten, diejenigen Ausländerinnen und Ausländer zurückzunehmen, die unbefugt ins andere Land eingereist sind. Das Abkommen erlaubt auch die Rückschiebung von illegal eingereisten Asylsuchenden, und zwar unabhängig davon, ob sie im Nachbarstaat bereits ein Asylbegehren eingereicht haben und ob dieses Verfahren dort bereits abgeschlossen ist.<sup>2</sup>

##### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.08.1999  
MARIANNE BENTELI

Ende August traf sich Bundesrätin Metzler auf dem Bürgenstock (LU) mit den Innenministern der **Nachbarländer** zu einem Gedankenaustausch über die Asyl- und Ausländerpolitik. Die Diskussionen drehten sich vor allem um die **Rückkehr der Kosovaren** in ihre Heimat, die Ausschaffung von Problemfällen sowie eine Harmonisierung der Visumspraxis. Beschlossen wurde eine enge Zusammenarbeit bei der Rückführung der Kosovo-Flüchtlinge sowie die Konstituierung einer Arbeitsgruppe unter Einbezug des Nicht-Schengen-Staates Schweiz zur gegenseitigen Information in den Bereichen Schlepperwesen und Geldwäscherei.<sup>3</sup>

##### KANTONALE POLITIK

DATUM: 04.02.2010  
ANDREA MOSIMANN

Der Kanton Jura nahm im Berichtsjahr **zwei uigurische Guantánamo-Häftlinge** auf. Der humanitäre Akt kam in China nicht gut an. Im Vorfeld des Entscheids protestierte das Land gegen die Aufnahme der Uiguren und drohte der Schweiz mit einer Beeinträchtigung der guten Beziehungen. Die Angst, dass China als Retourkutsche das von der Schweiz gewünschte Freihandelsabkommen platzen lassen könnte, war neben sicherheitspolitischen Bedenken ausschlaggebend dafür, dass die Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrats dem Bundesrat empfahl, von der Aufnahme der zwei Guantánamo-Häftlinge abzusehen. Trotz dieser Umstände entschied sich die Landesregierung für eine Aufnahme der beiden Uiguren. Sie tat dies aber nicht aus rein humanitären Motiven, sondern wollte damit auch ein Zeichen an die USA aussenden, von dem sie sich erhoffte, die Amerikaner würden es ihrerseits honorieren.<sup>4</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 17.09.2015  
SOPHIE GUIGNARD

## Familienpolitik

Le 21 juin 2013, le Conseil national acceptait un postulat Bulliard-Marbach (pdc, FR) dont le but était de **dynamiser le secteur des crèches**. S'appuyant sur l'acceptation en votation de l'arrêté fédéral sur la politique familiale, visant à concilier travail et famille, la démocrate-chrétienne a demandé au Conseil fédéral d'expliquer pourquoi les places en crèches coûtent en Suisse deux fois plus cher qu'en Autriche, en Allemagne ou en France.

Les différences de réglementation des coûts ne pouvant clairement expliquer les différences de prix susmentionnées, le Conseil fédéral s'est saisi alors du postulat Quadranti (13.3980) pour engager le DFI à creuser la question. Selon le rapport, les deux facteurs principaux de la différence de prix entre les crèches suisses et celles des pays limitrophes sont les horaires d'ouverture et le salaire du personnel, plus haut qu'ailleurs, même après pondération du pouvoir d'achat. Comme réduire l'un ou l'autre serait contre-productif – les horaires des crèches sont adaptés aux horaires de travail et les salaires sont déjà plus bas que dans la plupart des autres secteurs – il est important que les frais de garde soient financés par l'Etat pour que l'augmentation du taux de travail des parents soit rentable.

En mai 2015, le Conseil fédéral a donc chargé le DFI de rédiger un projet de base légale de soutien financier limité dans le temps pour les cantons, communes et employeurs investissant dans l'accueil extrafamilial. La base légale serait limitée à cinq ans et permettrait de débloquer un crédit d'engagement de 100 millions. Il s'agirait également de financer des projets visant à améliorer l'accueil extrascolaire des enfants.<sup>5</sup>

**MOTION**  
DATUM: 03.12.2015  
SOPHIE GUIGNARD

La députée verte Aline Trede (pes, BE) avait déposé en décembre 2014 une motion pour un **congé parental** de 18 mois, dont 6 devaient être pris par le père. Dans son plaidoyer, elle prend pour exemple le reste des pays de l'OCDE, dont l'Allemagne et la Suède, qui connaissent des régimes d'assurance parentale bien plus généreux. Le Conseil fédéral s'est prononcé en défaveur de cette motion. D'accord sur l'importance pour un père de bénéficier aussi d'un congé parental lors des premiers mois de son enfant pour des questions de favorisation du retour dans la vie active de la mère et d'éducation des générations futures, il reproche cependant à la motionnaire deux points de son projet. Premièrement l'imprécision quant à la teneur du congé. Celui-ci serait-il indemnisé? Et si oui, à quelle hauteur et par qui? Deuxièmement, les sept sages s'inquiètent des retombées d'un tel congé sur l'économie: ils estiment le coût d'un congé parental de six mois à entre 1418 et 1772 millions de francs. Le Conseil fédéral rappelle que suite au postulat Fetz "Congé parental et prévoyance familiale facultatifs" (11.3492) il a présenté un rapport présentant huit modèles différents de congé parentaux. La solution privilégiée jusque-là reste le développement et l'encouragement de l'accueil extrafamilial. Suite à la non réélection de Madame Trede, la motion a été reprise en décembre 2015 par sa camarade de fraction, Sibel Arslan.

## Frauen und Gleichstellungspolitik

**POSTULAT**  
DATUM: 17.09.2018  
SOPHIE GUIGNARD

Sibel Arslan a défendu devant le Conseil national son postulat visant l'**inscription d'un troisième sexe à l'état civil**. Elle a d'abord souligné la nécessité d'une telle inscription – ou de la suppression de toute inscription de genre – pour deux catégories de personnes. Premièrement, les personnes intersexes, à savoir les enfants dont les organes sexuels ne sont à la naissance pas clairement féminins ou masculins. L'usage pour ces enfants est très souvent une intervention chirurgicale précoce, les attribuant à un genre arbitraire, ce qui peut avoir pour conséquence un mal-être plus tard dans leur vie, et ce dès l'adolescence. La deuxième catégorie regroupe les personnes qui ne se reconnaissent pas psychologiquement dans leur sexe biologique. Les troubles psychologiques liés au genre sont souvent mal compris par les personnes cisgenres (c'est-à-dire celles dont le sexe biologique correspond au genre ressenti personnellement) et la mesure proposée par la députée Arslan permettrait un premier pas vers la prise en compte de ces minorités dans le code civil. La Bâloise ajoute que cette démarche n'est pas une première mondiale, de nombreux pays dont l'Australie, le Canada, l'Inde, le Pakistan et l'Allemagne ayant adopté des mesures similaires. De plus, le postulat a été signé par des parlementaires de tout le spectre politique, à l'exception de l'UDC.

Le député Nidegger a pris la parole pour l'opposition. Il a évoqué le danger de l'indifférenciation, dont il estime qu'elle peut préjudicier au développement et à l'équilibre des personnes. Il recommande donc de rejeter le postulat, pour le bien des personnes transgenres et intersexes, qui ne seraient ainsi pas incitées à rester dans un

entre-deux. 109 voix ont plébiscité le postulat. 77 s'y sont opposées, dont la quasi-totalité de l'UDC (à l'exception d'une voix pour et d'une abstention), une partie du PLR, du PDC et un conseiller PBD. Cinq personnes se sont abstenues (1 UDC, 2 PLR et 2 PDC).<sup>6</sup>

### Kinder- und Jugendpolitik

Lors de la session de mai 2017, le Conseil national a discuté une motion de la socialiste Galladé (ps, ZH), visant à **interdire le châtime corporel**. Il ne figure pas dans le code civil d'interdiction explicite de cette pratique. Il est, selon la députée, nécessaire que cela soit clairement mentionné, pour prévenir la maltraitance envers les enfants. Elle cite comme exemple des pays comme l'Allemagne et la Suède, qui ont franchi ce pas. Le Conseil fédéral, représenté lors du débat par la ministre Sommaruga est d'avis qu'une telle mention est inutile, toute forme de violence envers les enfants, quand elle est détectée, étant immédiatement poursuivie pénalement. L'objet a été rejeté par 128 voix contre 51, avec 6 abstentions.<sup>7</sup>

#### MOTION

DATUM: 03.05.2017  
SOPHIE GUIGNARD

---

1) AB NR, 2005, S. 774 f. und 775 f.; AB SR, 2005, S. 836 ff.; LT und NF, 6.10.05;

2) BZ, 28.5. und 21.12.93.

3) NLZ, 26.8. und 27.8.99.

4) TA, 8.1., 13.1. und 4.2.10; AZ und 24h, 4.2.10.

5) Rapport du CF en réponse au postulat 13.3259

6) BO CN, 2018, p. 1394 ss.

7) BO CN, 2017, p. 671